

L'Abitibi-Témiscamingue se positionne contre le projet de loi 86

Val-d'Or, le 6 avril 2016 – Hier, l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue (ACSAT) déposait à Québec son mémoire sur le *Projet de loi 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*. L'ACSAT et la MRC de la Vallée-de-l'Or ont uni leurs voix pour affirmer que la gouvernance de proximité est le modèle à privilégier et que la priorité du gouvernement doit être de se donner une vision claire de l'éducation.

L'ACSAT a eu des appuis importants en région de chambres de commerce, de comités de parents, d'un conseil d'établissement, de corporations d'enseignement et de formation, de MRC et de villes de la région pour le maintien de la gouvernance et de la démocratie scolaire en Abitibi-Témiscamingue. Lors de l'audition à la Commission de la culture et de l'éducation, les membres de l'ACSAT étaient accompagnés de M. Pierre Corbeil, préfet de la MRC de la Vallée-de-l'Or et maire de la Ville de Val-d'Or, de représentants de comités de parents, de représentants de Chambre de commerce, des maires Sébastien D'Astous de la Ville d'Amos et de Martin Ferron de Malartic.

Lors de la présentation du mémoire, les enjeux de représentativité du milieu, la démocratie scolaire ainsi qu'un portait régional de la clientèle et de la réussite ont été exposés. Le mémoire traite également de la gouvernance et de la centralisation des pouvoirs ainsi que du principe de subsidiarité. « Le projet de loi 86 est complexe et ne traite pas des vrais enjeux que sont la réussite et la persévérance des élèves à se qualifier pour contribuer au développement de nos régions », rappelait M. Gaétan Gilbert, président de l'ACSAT. Le mémoire de l'ACSAT soulève également plusieurs questionnements et éléments de réflexion. Qui considérera l'éducation comme un véritable bien public, un investissement pour le développement local et régional? Alors que nous en sommes au quatrième ministre de l'Éducation en moins de deux ans de gouvernance, comment arriverons-nous à nous donner une réelle vision de l'éducation?

Même si 48 % des élèves de notre région proviennent de milieux vulnérables, la majorité des cinq commissions scolaires ont enregistré une diminution du taux de décrochage et la plupart affichent un taux de diplomation plus favorable qu'en 2012-2013. Ce qui signifie que les actions de mobilisation des commissions scolaires et de la communauté ont porté fruits et qu'il faut poursuivre. L'ACSAT considère que la décentralisation prend en compte les particularités de chaque milieu et affirme qu'une gouvernance de proximité est le modèle qui permet de connaître les besoins, les enjeux, les solutions propres à chaque milieu, de concert avec toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans le milieu de l'éducation.

Étant donné l'importance que revêt le secteur de l'éducation dans notre société, il est impératif que l'ensemble des forces vives concernées par le milieu de l'éducation travaille dès maintenant à l'élaboration d'une Politique nationale sur l'éducation qui implique une réflexion collective visant à clarifier le système éducatif, à le renouveler et à le valoriser. Ainsi, nous serons assurés d'une continuité et d'une cohésion de notre système éducatif, peu importe qui dirigera le ministère.

Les vrais enjeux, que sont la réussite et la persévérance des élèves à se qualifier pour contribuer au développement de nos régions, doivent faire partie des priorités nationales et des gestes concrets sont attendus.

L'ACSAT considère que le Projet de loi 86, par l'abolition de la démocratie scolaire, vise à retirer les pouvoirs des décideurs locaux et augmenter la centralisation des pouvoirs vers Québec. Des solutions mur à mur ne répondent

pas aux besoins locaux et ne favorisent pas une plus grande réussite de nos jeunes.

L'ACSAT recommande notamment que :

- Que le gouvernement reconnaisse l'importance de l'élaboration d'une *Politique nationale sur l'éducation* par l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation.
- Que le gouvernement assure un pilotage ministériel clairement affiché, ferme pour les objectifs, mais souple pour les moyens, stable et constant, et en partenariat avec les acteurs concernés.
- Que la priorité du gouvernement soit la réussite et la persévérance des élèves à se qualifier pour contribuer au développement de la région.
- Que le gouvernement investisse dans le soutien aux élèves, le développement professionnel des enseignants et le leadership du personnel de direction.
- Que le gouvernement reconnaisse l'éducation comme un bien public qui concerne l'ensemble de la population.
- Que le gouvernement conserve le principe de démocratie scolaire dite représentative en maintenant l'élection des commissaires scolaires au suffrage universel.
- Que le gouvernement assure la promotion et la valorisation des élections scolaires.
- Que les commissions scolaires et les municipalités puissent tenir un scrutin simultané pour favoriser une plus grande participation citoyenne.
- Que le gouvernement accorde le droit de vote aux parents au conseil des commissaires, afin de les rapprocher de l'instance décisionnelle.
- Que le gouvernement reconnaisse la gouvernance territoriale et la décentralisation comme outil de développement des communautés.
- Que le gouvernement maintienne les fonctions et pouvoirs déjà dévolus aux commissions scolaires.
- Que le gouvernement applique le principe de subsidiarité envers les commissions scolaires dans les pouvoirs qu'elles exercent dans le but de maintenir une gouvernance de proximité.
- Que les changements de la structure actuelle, s'il y a, renforcent le pouvoir des commissions scolaires et des régions en reconnaissant les particularités locales et régionales.

- 30 -

Source et renseignements : Caroline Neveu, conseillère en communication
Tél.: 819 825-4220, poste 3013 Cell. : 819 856-4453
neveu.caroline@csob.qc.ca